

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1139

présenté par
M. Poignant-----
ARTICLE 39

1° À l'alinéa 21, substituer à la référence :

« 6° »

la référence :

« 5° ».

2° En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.